



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-MOT-030

Déposé le : 24.09.2013

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Pour une politique plus durable pour le tourisme dans les Alpes vaudoises

Texte déposé

Le rapport final sur le projet « Alpes vaudoises 2020 », qui énumère des propositions quant au développement futur de la région alpine de notre canton, a été présenté au public au mois de juillet 2013.

Il y est question de développement d'une offre durant toute l'année, mais aussi d'adaptation de l'offre du domaine skiable au vu des changements climatiques qui vont affecter à moyen terme la durée et la qualité de l'enneigement en basse et moyenne altitude.

Il est ainsi proposé de recourir de manière plus importante à l'enneigement artificiel et de construire de nouvelles installations de remontées mécaniques ayant un impact non négligeable sur le paysage.

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin :
bulletin.grandconseil@vd.ch

Le tourisme est un secteur économique vital pour les Alpes vaudoises, qui accueillent chaque année environ 20% du total des nuitées enregistrées dans notre canton.

Il est donc indispensable de réfléchir à son développement et à son orientation future, en vue notamment des changements climatiques et de la nécessité de préserver les paysages et les ressources naturelles.

Il semble cependant possible pour ce faire de se passer d'investissements pharaoniques dans des installations de remontées mécaniques ou d'enneigement artificiel dont la rentabilité à terme n'est pas garantie et dont les effets sur l'environnement risquent d'être conséquents.

Au vu de ce qui précède et des propositions semblables qui seront débattues au Grand conseil valaisan, les députés soussigné-e-s ont donc l'honneur de demander au Conseil d'État :

- De soutenir, via un fonds à créer, les structures d'hébergement (hôtels, résidences de tourisme ou autres formes d'hébergement marchand), avec priorité à la rénovation des structures existantes et montants plus importants pour les projets allant au-delà des normes légales minimales en matière énergétique.
- D'aider à la réorientation du développement de l'offre touristique vers le tourisme doux et moins dépendante de l'enneigement.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



(c) prise en considération immédiate et renvoi au CE



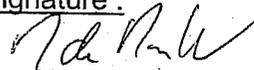
(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire



Nom et prénom de l'auteur :

de Montmollin Martial

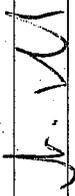
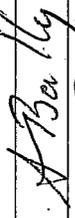
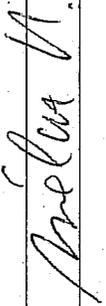
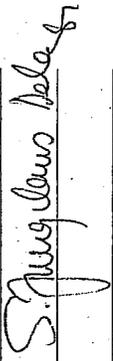
Signature :



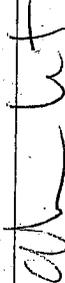
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 3 septembre 2013

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Epars Olivier 
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Favez Jean-Michel
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves 
Baehler Bech Anne 	Chollet Jean-Marc 	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Gander Hugues
Bally Alexis 	Christin Dominique-Ella	Genton Jean-Marc
Bendahan Samuel 	Collet Michel 	Germain Philippe
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Glauser Alice
Bezennon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Nicolas
Blanc Mathieu	Cretegyne Gérald	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Cretegyne Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial 	Grognoz Frédéric
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel 	Démétriades Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz François	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Induni Valérie
Butera Sonya	Divorne Didier	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Capt Gloria	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne 
Chapalay Albert	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 3 septembre 2013

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc		Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc		Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne		Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François		Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André		Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques		Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves		Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric		Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie		Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine		Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe		Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves		Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves		Uffer Filip
Meienberger Daniel	Renaud Michel		Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Alette		Venzelos Vassilis
Melly Serge	Rezso Stéphane		Voilet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner		Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas		Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam		Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine		Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette		Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis		Wüthrich Andreas
Neiryck Jacques	Ruch Daniel		Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca		Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlö Alexandre		Züger Eric